

EDITORIAL

Une nouvelle année arrive, la précédente s'éloigne, un nouveau gouvernement est en place, fera-t-il mieux que les autres ?!

Au nom du conseil municipal et en mon nom, je vous renouvelle mes vœux pour ceux qui n'ont pu assister aux vœux du maire du 06/01.

2017 comme la précédente et je n'espère pas, comme les suivantes, le législateur nous parle sans cesse de simplification administrative et nous subissons sans arrêt des contraintes et lourdeurs supplémentaires.

Des moyens nous sont supprimés, des compétences rajoutées, jusqu'où iront-ils et jusqu'où tiendrons-nous ?

A l'échelle de la communauté des communes, devant 2 années budgétaires difficiles, un certain nombre de décisions se sont imposées.

- 01/01/2017 : abandon de la compétence chemins ruraux au profit de la commune
- 01/01/2018 : abandon de la compétence cimetièrre au profit de la commune
- Certainement, au 01/01/2019, abandon des investissements de centre bourg (tout ce qui est création d'espaces verts, d'espaces publics, ne sera retenue par la CCLO que la partie voirie)

2018 ne verra aucun investissement voirie sur l'ensemble des communes de la communauté par manque de budget et de ressources.

Cette année, nous remplacerons l'abribus (du chemin de Seigne) dans l'espoir qu'il servira. Nous finirons de mettre en place les normes handicapées dans les bâtiments publics. Nous devons, également, mettre en place de nouvelles contraintes en défense incendie (distance, débit etc...). Au niveau de l'école, le SIVU, les parents d'élèves, les professeurs et les DDEN, à la grande majorité, ont voté le passage à 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire.

Pierre LAFARGUE

Nouveauté !

Bonjour !

Vous l'attendiez (ou pas) et bien ça y est, notre petite commune va s'afficher fièrement sur Internet! En effet, toute l'équipe travaille depuis quelques mois à la réalisation de ce site internet et vous le trouverez dans vos navigateurs préférés à l'adresse:

<http://www.saint-girons-en-bearn.com>



Ce site Internet est une source d'informations aussi bien pour nous tous habitants de Saint-Girons-en-Béarn mais aussi pour les personnes de passage ou désirant venir s'installer dans notre petit coin de paradis.

Ce site Internet doit vivre au rythme de la commune, nous espérons que vous voudrez bien vous inscrire à notre liste de diffusion afin de recevoir toutes les nouvelles et les événements à venir sur Saint-Girons-en-Béarn mis en place par l'équipe municipale et bien entendu de l'ensemble des associations présentes sur la commune....

Il est aussi un puissant outil d'information où vous pourrez trouver tous les comptes rendus des conseils municipaux, les renseignements concernant la salle des fêtes, le cimetière, le RPI, l'urbanisme, Mobilacq etc... ainsi qu'un bref annuaire des artisans et bien d'autres informations.

Il vous accompagnera aussi pour effectuer des démarches en ligne, vous rendre sur les sites de la CCLO, du département, de la région et entrer facilement en contact avec Sandra, la secrétaire de mairie, que ce site internet ne remplacera jamais et qui reste à votre écoute avec Monsieur le maire et son conseil municipal.

N'oubliez pas, inscrivez-vous dès votre arrivée en page d'accueil ou sur la page "La mairie" et restez informés....Merci



RENSEIGNEMENTS UTILES

☞ Mairie de Saint-Girons-en-Béarn
22 chemin de l'Eglise
64300 Saint-Girons-en-Béarn
05.59.67.91.97

Courriel : st.girons.en.berna@wanadoo.fr
Site internet <http://www.saint-girons-en-berna.com>

Horaires d'ouverture :
Le mardi de 12h00 à 14h00
Le vendredi de 13h00 à 17h00

☞ Syndicat des Trois Cantons : pour tout ce qui concerne l'assainissement
5 boulevard des anciens combattants
BP 38 64170 ARTIX
05 59 83 25 63

☞ Lyonnaise des Eaux/Suez : eau potable
Service clientèle : 09.77.40.84.08
Urgences : 09.77.40.11.40

☞ Déchetterie :
Horaires d'été :
Du lundi au samedi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Horaires d'hiver
Du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Le samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

☞ CCCLLO :
Rond-point des chênes
BP73
64150 MOURENX
05.59.60.03.46
contact@cc-lacqorthez.fr
site internet : www.cc-lacqorthez.fr

☆ **Emprunts de tables et chaises**

Pour l'emprunt des tables et des chaises, une caution vous sera demandée. Les personnes extérieures à la commune paieront une location. Pour toute location, prendre contact à la mairie.

☆ **Portage de repas à domicile**

Ce service concerne les personnes âgées de plus de 65 ans. Pour plus d'informations, contacter le Centre Communal d'Action Sociale d'Orthez au 05.59.69.82.57.

☆ **Recensement militaire**

Les jeunes de 16 ans à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour être recensé, il faut avoir 16 ans faits et se présenter à la mairie de son domicile avec le livret de famille. L'attestation de recensement délivrée est indispensable pour l'inscription à un examen, concours, apprentissage, permis de conduire.

☆ **Location de la salle « Georges PETRIAT »**

	Tarif Salle	Tarif Salle + Cuisine
Extérieurs		
< 50 personnes	130€	250€
> 50 personnes	200€	400€
Associations de Saint-Girons	Gratuit	Gratuit
Administrés, Propriétaires terriens, personnes qui travaillent au Comité des fêtes	20 €	50 €

Nous vous rappelons que pour louer la salle, une convention de location sera établie. Pour toute location, une attestation d'assurance, un chèque de caution de 1000 € et un chèque de caution ménage de 100€ vous seront demandés. De plus, un état des lieux d'entrée et de sortie sera également établi.

☆ **Délivrance des cartes d'identité**

Depuis le 15 mars 2017, la commune de Saint-Girons-en-Béarn ne délivre plus de carte d'identité. Vous devez donc prendre rendez-vous directement à la mairie d'Orthez (service population) pour l'établissement de la carte d'identité : 05.59.69.76.81 etat-civil@mairie-orthez.fr

☆ **Autorisation de sortie du territoire Réforme de la sortie de territoire des mineurs**

[La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme](#) et le décret du [2 novembre 2016](#) ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs (supprimée en 2013). Un arrêté précisera le modèle du formulaire ainsi que la liste des pièces d'identité admises pour le parent signataire. Le décret entrera en vigueur **le 15 janvier 2017**.

Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents. Le mineur devra alors présenter les 3 documents suivants à compter du 15 janvier 2017

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

☆ **Pour éviter d'être harcelé par du démarchage téléphonique** : vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site www.bloctel.gouv.fr

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 20/01/2017

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2016 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Avis sur le Projet Plan Local d'Urbanisme – Choix ou non du transfert de la compétence

(Délibération n°20170120-01)

Suite aux différentes réunions publiques, il a été constaté que

- La mise en place du PLUI n'a pas été précédée d'un travail préparatoire de pédagogie, tant envers les élus qu'envers la population,
- La charte de gouvernance concernant l'élaboration du PLUi et les modalités de collaboration entre l'EPCI et ses communes membres qui doivent être impérativement et préalablement définies avant de s'engager dans la démarche, ne le sont pas,
- Les avantages dus au transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité (éviter la caducité des POS, éviter la grenellisation des PLU, éviter les litiges juridiques en cas de non-grenellisation des PLU, etc.) sont caducs par manque d'anticipation,
- Aucun objectif clair sur l'urbanisme intercommunal n'a été présenté hormis le PLH mais qui ne traite nullement des aspects historiques, architecturaux... propres à chaque commune membre,
- Toutes les communes de la CCLO ayant fait le choix de mettre à jour leurs documents d'urbanisme pour organiser leur territoire, n'ont pu finir ce travail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

→ **S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la Communauté de commune de LACQ ORTHEZ

3) Approbation de l'Ad'ap. (Délibération n°20170120-02)

Le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public non conformes au 31 décembre 2014.

Ce dernier a été réalisé pour la mairie, la salle Georges Petriat, le Hall des Sports, l'Eglise, le cimetière et les toilettes publiques. Monsieur le Maire le soumet à ses collègues.

La délibération de principe est prise. Néanmoins, le Conseil Municipal ne souhaite pas programmer de travaux pour l'année 2017. Il souhaite démarrer en 2018 et terminer en 2023. Le Conseil Municipal souhaite prioriser les petits travaux de confort pour les personnes âgées ainsi que les places de stationnement handicapées. Le Conseil Municipal va également solliciter la CCLO pour la réalisation de certains travaux.

4) Non renouvellement de l'adhésion de la commune au service de l'APGL pour la matière « Urbanisme » (Délibération n°20170120-03) la compétence étant assurée par la CCLO.



Séance du 24/03/2017

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2017 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Vote du Compte de Gestion 2016 (Délibération n°20170324-01)

3) Vote du CA 2016. (Délibération n°20170324-02)

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
59 841.94€	216 304.24€

Soit un excédent de 156 462.30€

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
81 434 .64	106 126.65€

Soit un excédent de 24 692.01€

4) Affectation des résultats 2016 (Délibération n°20170324-03)

Résultat de fonctionnement à reporter : Excédent 156 462.30€

Résultat d'investissement à reporter : Excédent 24 692.01€

5) Vote des taux 2017 (Délibération n°20170324-04)

Taxes	Taux votés en 2016	Taux votés en 2017	Bases 2017	Produits 2017
T.H	8.65	8.65	207 300	17 931
T.F	7.65	7.65	137 700	10 534
T.N.B	31.33	31.33	12 100	3 791
			TOTAL	32 256

6) Vote du BP 2017 (Délibération n°20170324-05)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
211 287.30€	211 287.30€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
89181.01€	89181.01€

7) Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies (Délibération n°20170324-06)

Le Conseil Municipal décide, **de ne pas adhérer, pour l'instant**, au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

8) Motion Contre le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité (Délibération n°20170324-07)

Les élus de la commune de Saint-Girons-en-Béarn dénoncent le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques.

9) Signature convention CCAS d'Orthez – Portage de repas *(Délibération n°20170324-08)*

Une convention a été passée avec le CCAS d'Orthez pour le portage des repas à domicile pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017.

10) Conventonnement Amicale Laïque Orthézienne *(Délibération n°20170324-09)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

REFUSE de signer la convention de partenariat avec le Centre de Loisirs de l'Amicale Laïque Orthézienne

11) Questions diverses

- **Demande de subvention de l'Harmonie et Ecole de Musique de Pomarez** : Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, décide de ne pas attribuer de subvention.
- Organisation des vœux du Maire et réception des nouveaux arrivants.



Séance du 30/06/2017

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2017 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Elections Sénatoriales - Election des délégués du conseil municipal *(délibération n°20170630-01)*

- M. Pierre LAFARGUE Titulaire
- Mme DARTEYRE Marie-Edmée, Suppléant
- Mr VALLOIS Hubert, Suppléant
- Mme AMARDEIL Agnès, Suppléant

3) Décision Modificative : Achat Photocopieur Mairie. *(Délibération n°20170324-02)*

Suite à une panne de l'ancien photocopieur, il a été décidé de changer pour un appareil reconditionné.

4) Adhésion de la commune de DENGUIN et des communes du SIVU DU VAL DE L'OUSSE (AUSSEVIELLE, SIROS et POEY DE LESCAR) Services Assainissement Collectif et non Collectif et modification des statuts *(délibération n°20170630-03)*

5) Défense Incendie – Carte de Couvertures des Risques – Adhésion à la démarche du Syndicat des 3 Cantons *(délibération n°20170630-04)*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place des cartes de risque en matière de Défense incendie, il a été proposé, lors du comité syndical du Syndicat des 3 Cantons du 20 juin 2017, de mutualiser sur les différentes communes adhérentes au syndicat, les démarches à entreprendre.

Aussi la détermination des cartes de risque pour chaque commune en eau potable serait réalisée par Hydraulique Environnement Aquitaine, le bureau d'étude ayant effectué le schéma directeur et disposant du modèle hydraulique.

Afin de répondre à la réglementation, mais également aux attentes des services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pourrait assister le Syndicat des 3 Cantons au sein d'un comité de pilotage (COFIL) qui acterait les choix

techniques adoptés. Le coût serait réparti entre chaque commune en fonction de leur superficie, de leur nombre d'abonnés et de leur nombre de poteaux incendie.

Pour Saint-Girons-en-Béarn, la participation serait de **533€ TTC**.

Afin de lancer l'opération en octobre 2017, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à cette démarche collective.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans toutes ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE d'adhérer à la démarche collective proposée par le Syndicat des 3 Cantons dans le cadre de la mise en place des cartes de risque en matière de Défense Incendie

PRECISE que les crédits au budget sont suffisants.

CHARGE M. le Maire d'en informer

→ M. Le Président du Syndicat des 3 Cantons

→ M. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

6) Demande de subvention au titre des amendes de police (délibération n°20170630-05)

Il est envisagé de changer l'abribus situé au croisement de la route d'Orthez et du chemin de Seigne aux motifs que l'existant est détérioré et qu'il ne s'intègre plus dans le paysage. De plus, le quartier de Seigne se développant grâce à l'urbanisation du lotissement Hillotte, le nombre d'usager va augmenter et la capacité d'accueil de l'abribus actuel ne sera pas suffisante.

Le Conseil Municipal décide de réaliser un abribus similaire à celui de la mairie pour un montant estimatif de 6560€ HT environ subventionné un peu moins de la moitié.

7) Questions diverses

→ **Site internet** : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu avec M. Vallois l'après-midi même le service informatique de l'APGL (Davy et Nathan) concernant l'éventuelle création d'un site internet pour la commune. Davy a présenté les différentes possibilités qui s'offraient à la commune en termes de conception du site (mise en forme, choix des couleurs, contenu etc..). Il a également insisté sur le fait qu'un travail en amont assez important devra être réalisé par la commune (Recueil des besoins). Un comité de pilotage sera également créé. Une formation sera dispensée à toutes les personnes qui seront susceptibles d'utiliser le site internet. Le coût de création du site serait de 2101€ et celui de la maintenance annuelle 368€. Délai de livraison du site courant 2^{ème} trimestre 2018. Après une longue discussion sur l'opportunité, la nécessité d'un site, certains thèmes sont ressortis dont notamment : PLR, gîte, manifestation, permanence de la mairie, information CCLO, alerte météo, n° d'urgence, regroupement scolaire...Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion afin que le projet mûrisse un peu plus. En attendant M. VALLOIS se propose pour créer un site internet. Il fera une première ébauche de site qu'il présentera au conseil municipal.

→ **Travaux Hall des Sports** : Le choix du carrelage pour les murs du WC est arrêté.

→ **Equipement salle Georges Petriat.**

Plusieurs demandes ont été faites pour installer une télévision. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de voir pour l'installation d'un vidéoprojecteur complet avec câble HDMI. Prévoir également l'achat d'une multiprise pour la sono.

- **Opération Cercle Bleu** : Il s'agit d'une association destinée à sensibiliser les personnes sur le don d'organes. Cette association ne demande aucune subvention. Pour rappel, en France, la **loi** sur le don d'organes indique que nous sommes tous donateurs d'**organes** et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus). C'est le principe du « consentement présumé » : Certaines communes sensibilisées aux dons d'organes ont décidé d'agir en collaboration avec cette association en implantant à l'entrée de leur ville/village un panneau. L'association souhaiterait donc que cette initiative s'étende et que chaque commune installe un tel panneau. Cela permettrait d'une part de sensibiliser la population sur le don d'organes et d'autre part, de faire entrer ce panneau dans le code de la route.



Séance du 17/11/2017

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Décision Modificative Gros travaux chemins ruraux (délibération n°20171117-01)

De gros travaux de reprofilage du chemin de Las Lanès, fossés et empierrement, ont été réalisés en octobre 2017.

3) Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités Exercice 2016 (délibération n° 20171117-02)

4) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (délibération n° 20171117-04)

Le plan communal de sauvegarde, sous l'autorité du Maire, présente l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Ce plan est élaboré à l'initiative du Maire de la commune et transmis au préfet.

Le Maire met en œuvre son plan soit pour faire face à un événement affectant directement le territoire de sa commune, soit dans le cadre d'une opération de secours d'une ampleur ou de natures particulières nécessitant une large mobilisation de moyens.

5) Questions diverses

- **Vœux du Maire** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'organiser les vœux du Maire à compter de 2018. La date est fixée au dimanche 07/01/2018 à 12h00. Les invitations seront préparées par la secrétaire de mairie et distribuées dans toutes les boîtes aux lettres par les élus.

- **Monument aux morts** : M. le Maire informe que début octobre, il a reçu début octobre un courrier de la part du Centre Généalogique des Pyrénées-Atlantiques. Dans ce courrier, cette association explique l'objet de sa démarche. En cette période de commémorations des années 1914 à 1918, elle s'est intéressée de près aux soldats béarnais « oubliés », c'est-à-dire ceux qui ne figurent sur aucun Monument aux morts. Elle est partie d'un listing édité par l'association « les amis de Nay et de la Batbielle » et a approfondi cette recherche, complété la liste et corrigé quelques imprécisions.

Elle a donc pu constituer deux fichiers par commune :

- Le premier concerne les soldats qui ne figurent nulle part et qui doivent au moins figurer sur le « Monument aux Morts » de la commune de naissance ou sur celui du lieu de résidence (Loi du 28 février 2012).
- Le second concerne les soldats qui sont nés dans notre commune et qui sont sur un « Monument aux Morts » d'une autre commune. Si nous souhaitons les intégrer sur le nôtre, l'association pourra nous fournir plus d'éléments les concernant.

L'association nous précise que dans le cas de construction d'un Monument aux Morts ou de réfection des plaques, nous pouvons bénéficier de subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre).

Concernant Saint-Girons-en-Béarn, deux soldats sont intégralement oubliés LABORDE Jean et LABORDE Pierre.

M. le Maire propose donc de les inscrire sur le monument aux morts de la commune. Il a pris contact avec un graveur sur pierre pour connaître le coût de l'inscription des 2 noms. Le tarif serait de l'ordre de 250€/300€ (10€ la lettre).

M. le Maire rappelle qu'en 2018, nous célébrerons le 100^{ième} anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18. Il propose de faire une cérémonie un peu exceptionnelle à cette occasion-là et d'y associer l'inscription des 2 soldats oubliés.

Après avoir entendu M. le Maire dans toutes ses explications, le Conseil Municipal accepte d'inscrire les 2 soldats oubliés sur le monument aux Morts et décide que la dépense sera prévue au budget primitif de 2018. La date pour la cérémonie est fixée au dimanche des fêtes patronales à 12h00. Concernant la demande de subvention, une délibération devra être prise. Cette dernière sera jointe au dossier de demande de subvention.

- **Tableau d'affichage** : le panneau d'affichage extérieur situé dans l'abribus a été vandalisé. L'ensemble des documents affichés ont été arrachés, froissés et remis dans la boîte postale. Il y a lieu de réparer la porte vitrée afin de pouvoir réutiliser le panneau d'affichage et protéger ainsi les documents affichés.
- **Achats divers** : Prévoir au budget 2018 l'acquisition d'un rétroprojecteur pour en équiper la salle Georges Petriat.
- **Site internet** : le site internet commence à prendre forme. Un squelette a été défini et certaines rubriques ont été complétées. Les articles commencent à donner vie au site.

Bien vivre
 ENSEMBLE
 sur le territoire

Du NOUVEAU dans nos déchetteries

- À partir du 1^{er} JANVIER 2018 :
 des barrières seront installées aux entrées de
 chaque déchetterie du territoire.
 Les particuliers auront obligatoirement besoin
 d'une carte magnétique pour y entrer.
- POUR OBTENIR VOTRE CARTE,
 remplissez le formulaire mis à votre disposition
 aux accueils CCLO de Mourenx et Orthez,
 ainsi que dans votre déchetterie,
 ou sur www.cc-lacqorthes.fr



www.cc-lacqorthes.fr
 Service déchets : 05 59 60 95 42

Communauté
 de communes
**LACQ
 ORTHEZ**



A partir du 1^{er} janvier 2018, vous aurez **obligatoirement** besoin d'une carte magnétique pour rentrer dans une déchetterie du territoire. Pensez à **demandez votre badge**. Elle vous donnera droit à 24 passages par an sur n'importe quelle déchetterie de la CCLO. Avec ces modalités, les professionnels ne pourront accéder qu'au site d'Orthez. Pour vous procurer cette carte, complétez le formulaire d'inscription :

- Auprès des gardiens des déchetteries
- A la CCLO d'Orthez ou de Mourenx
- En ligne sur le site de la CCLO

Après réception du formulaire, un agent vous remettra sur le site de votre choix (sous 3 semaines) 1 carte par foyer. Nous vous rappelons qu'un collecteur de verre est à votre disposition près du Hall des Sports. Suite à des actes de vandalisme, le collecteur piles usagées a été arraché pour la 2^{ème} fois et ne sera pas remplacé (prière de ramener vos piles usages lors de vos passages à la déchetterie).

Ça pousse et alors !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les utilisateurs professionnels (collectivités et entreprises) ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts accessibles et ouverts au public (hors cimetière et terrain de sport).

A partir du 1^{er} janvier 2019, ce sont les jardiniers amateurs (les particuliers donc) qui seront concernés par la loi « zéro-phyto ».

Aussi, mieux vaut s'impliquer, dès aujourd'hui, dans la démarche. Plusieurs solutions simples existent déjà : balayer devant chez soi, pratiquer un désherbage manuel ou à l'eau chaude sans produits chimiques, fleurir son pied de mur, pailler ses massifs et son potager, etc.

Vie intercommunale

Rappel des compétences obligatoires exercées par la CCLO

- Aménagement de l'Espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire (SCOT)
- Action de développement économique : création, aménagement de zone industrielle, tertiaire, commerciale, artisanale ou touristique. Promotion du tourisme et création d'un office du tourisme
- A compter du 01/01/2018, gestion des milieux aquatiques et préservation des inondations (GEMAPI)
- Aménagement, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences optionnelles et supplémentaires, notamment

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnée
- Aide aux devoirs
- Petite enfance
- Participation financière au transport piscine
- Gestion d'un pôle lecture





Syndicat Départemental d'Énergie Présentation

Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) rassemble les 547 communes du département des Pyrénées-Atlantiques. Le SDEPA est l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité et du gaz dans les Pyrénées-Atlantiques.

Présidé par Denise Saint-Pé, le SDEPA a pour mission de contrôler la bonne exécution du service public de l'électricité et du gaz dans l'intérêt de tous les usages du département, particuliers et professionnels.

Les communes propriétaires du réseau de distribution électrique moyenne et basse tension en ont délégué l'entretien, et le renouvellement, à ERDF via le SDEPA qui est ainsi propriétaire des 20 000 km de réseau électrique du département.

Le SDEPA est également propriétaire de plus de 1 000 km de réseau de gaz gérés par GRDF et d'autres opérateurs en gaz propane.

Le SDEPA est maître d'ouvrage de travaux d'électrifications et sur réseaux connexes : renforcements et extensions de réseaux électriques, éclairage public, enfouissement de réseaux (électricité, éclairage, téléphone, fibre optique), alimentation de sites au moyen des énergies renouvelables.

Enfin, le SDEPA favorise la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables par les collectivités et les usagers.

Le SDEPA en chiffres

547 communes
60 ans d'engagement public au service des usagers
20 000 km de réseau électrique
1 000 km de réseau de gaz
40 millions d'euros de budget annuel d'investissement

Les compétences du SDEPA

→ Electricité :

- **Les travaux liés au service public de distribution électrique**

Le SDEPA réalise annuellement d'importants travaux de renforcements, d'extensions et de sécurisation des réseaux électriques.

- **Les travaux à vocation esthétique**

L'enfouissement des réseaux aériens dans les bourgs notamment, est une préoccupation de plus en plus forte pour les Maires du département.

→ Gaz :

Le SDEPA et le distributeur GRDF ont signé un cahier des charges de concession gaz intercommunal en 2007. Il intègre dorénavant 85 communes déjà desservies par l'opérateur GRDF et ayant choisi de transférer le pouvoir concédant au SDEPA.

→ Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables : 

Ces domaines d'intervention sont dorénavant pris en compte par un service dédié, le Service Energie. Il informe et conseille les communes sur les thèmes relatifs aux économies d'énergie et plus largement sur toutes les questions concernant les énergies renouvelables.

→ Eclairage public :

- Travaux neufs et rénovation : Les opérations d'enfouissements de réseaux aériens sont quasi systématiquement complétées d'un programme d'éclairage public, mais le Syndicat intervient également très souvent à la demande de communes qui souhaitent uniquement installer quelques points lumineux ou remplacer l'éclairage d'une rue, devenu vétuste.
- Entretien : De nombreuses communes ayant manifesté leur intérêt pour une gestion mutualisée au niveau du SDEPA, de l'entretien de leur parc d'éclairage public, le Syndicat a engagé une démarche dans ce sens.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence Eclairage Public a été transférée à la CCLO.

Les interventions du SDEPA sur Saint-Girons-en-Béarn

D'une manière générale jusqu'à présent, nous avons supprimé tous les vieux fils nus de cuivre ou en aluminium en torsadé et plus particulièrement toutes les baisses de tensions chez les particuliers nécessitant un renforcement ou la création d'un poste supplémentaire (transformateur) plus proche des plaignants.

Exemple d'intervention : Si vous constatez chez vous une baisse de tension, vous pouvez demander la pose d'un enregistreur qui déterminera l'importance du préjudice.

Exemple de travaux réalisés dernièrement :

- Renforcement du poste Sarramagna
- Renforcement du poste Duffourg
- Renforcement par la création du poste Seigne
- Extension du réseau électrique pour répondre aux besoins d'urbanisation de certains quartiers.

☒ Actions menées en 2017

Suite au début de la réforme territoriale, le syndicat a lancé son travail de regroupement pour la création d'un SIVU et la prise de compétence au **01/01/2020**.

Mais à l'heure où nous vous écrivons, suite à la promesse du Président MACRON au Congrès des Maires de France (Novembre 2017), nous avons la possibilité, aujourd'hui, de créer une minorité de blocage. Il semblerait que le bureau de la CCLO partirait vers cette stratégie-là et nous le proposerait officiellement le lundi 5 mars 2018 de créer ce blocage qui reporterait ainsi cette réforme au **01/01/2026**.

Avant que cet amendement ne soit pris, nos collectivités ont déjà travaillé dans le sens du regroupement. Etant donné que nous sommes limitrophes de l'agglomération du Grand-Pau, qui eux prennent la compétence au 01/01/2020, nous avons accueilli 3 nouvelles communes : Denguin – Aussevielle – Siros - Poey-de-Lescar (communes qui ne désirent pas donner la compétence assainissement à l'agglomération du Grand-Pau).

Le syndicat a réalisé sur la commune de Saint-Girons-en-Béarn le contrôle périodique des assainissements individuels. Le prochain contrôle aura lieu très vraisemblablement dans 4 ou 5 ans.

De nouvelles réglementations concernant la défense incendie nous obligent à mettre en place un schéma de défense incendie avec une couverture plus contraignante en matière de distance (de 200 à 400m de toutes constructions). Ce qui impliquerait pour notre commune la création d'environ 4 points d'eau (Poteau Incendie ou réserve incendie en citerne souple de 120m³).

☒ Perspectives 2018

Le syndicat attend les chiffres de 2017 mais il espère que le rendement sera de 70%.

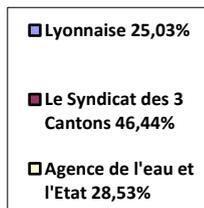
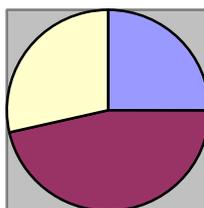
Outre le renouvellement de canalisations, l'amélioration du rendement du réseau qui fera diminuer la taxe de préservation des ressources, le contrôle de bon fonctionnement des assainissements individuels, le Syndicat continue à renforcer les réseaux, à évoquer la réfection de la station d'épuration d'Arthez.

Comme expliqué précédemment, le syndicat mettra en place si possible, dès 2018, le schéma de défense incendie et il faudra alors prévoir de nouveaux investissements pour les années à venir.

☒ Tarifs 2018

Lors de la réunion du 12 décembre 2017, l'assemblée a décidé de ne pas augmenter les tarifs concernant la part du Syndicat.

Organismes	Abonnement / an	Prix au m ³
Lyonnaise des Eaux	26.29€	0.57€/m³
Syndicat des 3 Cantons	32.71€	0.98€/m³
Taxe Pollution Adour Garonne		0.33€HT/m³
Taxe de prévention des ressources		0.08€HT/m³
Modernisation des réseaux de collecte		0.25€HT/m³



Répartition



En ce dimanche du 14 janvier, la troupe Eleph'and CO nous a fait passer, pour la troisième année consécutive, un bon après-midi.

La représentation pour ce nouveau millésime n'était pas une pièce de théâtre traditionnelle mais une succession de petits sketches, plus drôles les uns que les autres.

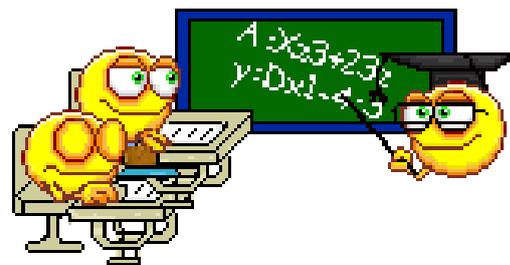
Après ce divertissant spectacle, nous avons terminé par un chocolat chaud agrémenté par la galette des rois, le tout offert par la municipalité.

La moitié de la recette est reversée à l'Association du 3è âge.

C'est encore une fois, une initiative gagnante que nous ne manquerons pas de renouveler l'année prochaine.



R.P.I. LATAILLADE



Après une année de fonctionnement, le SIVU Lataillade poursuit son chemin.
Au 1^{er} septembre, le RPI compte 107 élèves répartis de la Petite Section au CM2.

69 élèves scolarisés sur le site de Baigts de Béarn et 38 élèves à Saint Boes.

LES SERVICES DU RPI

GARDERIE

	Baigts	St Boes
Matin	7h30 – 8h50	7h3 – 8h35
Soir :	16h30 – 18h30	16h15 – 18h30



Tarifs : 0.8€/présence le matin, 0.8€/présence le soir
Plafonné à 16€/enfant/mois.

CANTINE

Les repas sont réalisés par le prestataire Scolarest (collège Moncade)
Le tarif est de 3€ par repas



TRANSPORT

Un service gratuit de transport scolaire inter site est mis à disposition des familles

Heure de départ du bus

	Baigts	St Boes
Matin	8H30	8H45
Soir :	16H30	16H15
Mercredi midi	12H00	11H45



TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES - TAP

Service également gratuit pour les élèves

L'organisation des TAP fait appel à des intervenants extérieurs et à la contribution du personnel du SIVU.

Les Plannings des activités sont réalisés pour chaque période de sorte que les enfants s'épanouissent en découvrant des activités diverses.

Les activités de cette année scolaire sont variées : Hand, Volley Ball, Gymnastique, Cirque, Quilles de 6, atelier manuel et décoration, initiation à la faune et la flore, Zumba.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour Noël, l'APE a préparé avec un grand succès une fête de Noël en collaborations avec les enseignants.

Après le marché de Noël proposé par des élèves, place au spectacle des p'tit lutins, suivi d'une tartiflette géante



MANIFESTATIONS A VENIR

8 AVRIL : MARCHÉ de l'APE ouvert à tous – Plusieurs circuits proposés : A suivre dans vos boîtes aux lettres....

23 JUIN : FÊTE de L'ÉCOLE

RHYTHMES SCOLAIRES

Le retour à la semaine de 4 jours est prévu pour la rentrée 2018

La réforme des rythmes scolaires était le sujet principal de la réunion du conseil d'école du 05 Février 2018.

Il y avait, autour de la table tous les intervenants du conseil d'école : les représentants du SIVU, les DDEN, les Enseignants ainsi que les représentants des parents d'élèves.

Après que chaque partie ait exposé ses arguments, le conseil a voté, à l'unanimité, le passage à la semaine de 4 jours (13 pour – 1 contre)

Le dossier doit maintenant être validé par Inspection académique.



RPI, c'est quoi ?

C'est un Regroupement Pédagogique Intercommunal

SIVU, c'est quoi ?

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, c'est lui qui gère le RPI, il est composé de conseillers communaux des 3 communes.

LATAILLADE, c'est quoi ?

C'est le nom du ruisseau qui traverse les 3 communes : BAIGTS DE BEARN, SAINT BOES et SAINT GIRONS EN BEARN

Composition du SIVU et Délégués aux groupes de travail :

Président : Guy PEMARTIN
1ere Vice-présidente : Christine CANTON
2eme Vice-président : Pierre LAFARGUE

Délégués au Conseil d'école :

Muriel MARAT, Christine CANTON, Magali BAYLION

Délégués Cantine/Garderie :

Muriel MARAT, Jean LABASTE

Délégués TAP :

Muriel MARLAT, Magali BAYLION

Délégués suppléants :

Baigts : Sandrine SAVIGNAC, Sylvie DULUCQ
St Boes : Candyène FERREIRA, Valérie HUMBERT
St Girons : Marie-Edmée DARTEYRE, Vincent CHEDOZEAU



Siege Social du SIVU : MAIRIE de Baigts de Béarn – 73 Place de la Mairie –
64300 BAIGTS DE BEARN - 05.59.65.33.09 - sivu.lataillade@orange.fr

Comité des fêtes de Saint Girons en Béarn



Vendredi 8 septembre 2017

Pour cette édition 2017, 243 convives sont venus se régaler et passer un bon moment autour du repas gastronomique. Cette année encore, nous avons gardé l'échine de porc au menu puisque encore une fois, nos élevages de canards ont subi les conséquences de la grippe aviaire. L'échine de porc reste cependant très appréciée par tout le monde. Le retour au menu du fameux potage aux perles du japon, au grand

bonheur de certains. Comme chaque année, c'est le ventre plein que tout le monde est rentré après une bonne soirée autour de ce bon repas.



Samedi 9 septembre 2017

Cette année, le déjeuner à la fourchette a attiré plus de monde, avec 35 repas. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour un bon déjeuner à la fourchette pour l'édition 2018, vous ne serez pas déçus !

Pour les enfants, en plus des jeux et des clowns, le comité a loué une aire de jeu gonflable qui a été très appréciée par les petits mais aussi par les grands !

Une hausse qui remonte le moral pour nos moules frites. Le comité a eu raison de persévérer ! C'est 256 moules frites qui ont été servies cette année contre 220 en 2016. Nous sommes en bonne voie pour retrouver notre record de 2014 avec nos plus de 300 repas.



Dimanche 10 septembre 2017

Cette année, le marché des producteurs reste stable. Toujours dans la bonne humeur et comme chaque année avec une superbe ambiance devant et derrière le comptoir : rires, chansons, danse au rythme de la sono ! Encore une fois, le comité et quelques bons vivants ont fini la soirée en beauté autour d'un repas improvisé.

A la recherche de producteurs pour la prochaine édition, n'hésitez pas à en parler autour de vous et à contacter **Guillaume Laborde** au **06 89 95 01 25**.

Merci encore à la commune pour la mise à disposition du terrain, ainsi que la communauté de commune de Lacq-Orthez pour le prêt et l'installation du chapiteau.

A l'Année Prochaine !



Soirée Apéro Night du 11 Novembre 2017



La soirée Apéro Night du 11 novembre a connu un franc succès avec la venue d'environ 70 personnes. La diffusion du Match France/Nouvelle Zélande sur grand écran a attiré du monde et la vente de Sandwichs, Panini, Burger et Frites préparé par Dwich'Café ont été très apprécié par les supporters. Une fois le match terminé, tout le monde a pu apprécier la troisième mi-temps au bar dans une ambiance de fête jusque tard dans la nuit. A la demande générale, tout le monde en redemande.

Merci à Fabien et Margot pour l'organisation de cette soirée, à Alain pour la mise en place et la diffusion du match et merci aussi à Dwich'Café pour leur sandwichs à tomber par terre !



Gymnastique



Le volet gymnastique du comité des fêtes continue son petit bonhomme de chemin avec encore une quinzaine d'inscrites cette saison.

Cuisses, abdos, fessiers, cardio....avec ou sans matériel, des exercices variés et adaptés pour garder la forme et la ligne!



L'association est à but non lucratif, l'argent des inscriptions sert uniquement à payer les cours donc vous l'aurez compris: plus nous serons nombreux plus nous pourrons faire de séances!

Je vous rappelle que les cours ont lieu **tous les vendredis hors vacances scolaires de 19h à 20h.**

L'inscription est de 70€ l'année (au prorata si inscription en cours d'année).

Vous avez toujours la possibilité de venir faire une séance de test gratuite, le vendredi de votre choix...alors à vos tapis !

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Virginie au 0631375847.
Bonne année!





TAN QUE POUSQUIM

*Cette année encore, nous avons passé des jeudis au Club Tan Que Pousquim
Nous avons fait plusieurs repas et avons récupéré 4 nouveaux adhérents.
Le 15 mars aura lieu l'assemblée générale suivi d'un repas*



Le club et ces membres vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018 !

Société de chasse de Saint-Girons en Béarn

Tous les chasseurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018 !

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président	Leïtao Adelino
Vice président	Magescas Bernard
Trésorier	Beaufumé Guillaume
Secrétaire	Lolom Laurent
Membres	Lolom Patrice
	Lafargue Pierre
	Lafargue Patrick
	Laborde Bernard
	Bernadicou Sébastien

Nous vous rappelons que la chasse est ouverte à tous et à toutes, dès l'âge de 16 ans, après obtention de l'examen du permis de chasser.

Pour découvrir le monde de la chasse, il suffit de s'adresser à l'un des responsables de l'association qui organisera une sortie sur le terrain.

Pour une manipulation et tir avec une arme à feu, une initiation sur stand de tir pourra être organisée.

Riche d'un écosystème varié et d'un lâcher de gibier annuel, notre commune offre de grandes sensations à tous les passionnés de la nature.

Notre association a 25 chevreuils à attraper par an.

De plus, nous faisons partie d'une association regroupant 6 communes (Baigts-de-Béarn, Orthez, Bonnut, Sallespisse, Saint-Boès, Saint-Girons-en-Béarn). Il s'agit de l'AIC Association Communale et Intercommunale de la Chasse. Cette association permet d'unir les moyens matériels et humains pour la chasse aux gros gibiers dont notamment le sanglier qui fait beaucoup de dégâts sur les cultures.



Pour 2017, l'AIC a attrapé plus de 100 sangliers durant la période du 31 août au 6 janvier.

Nous remercions tous les propriétaires de terres de chasse qui nous permettent de vivre notre passion.



Depuis 2017, conduit par la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques avec le soutien de SUEZ Environnement, il est demandé aux chasseurs de se mobiliser et de rassembler leurs cartouches tout au long de la saison. A la fin de celle-ci, les chasseurs doivent les apporter au sac de collecte que possède l'association de chasse. **A Saint-Girons, le sac se trouve derrière la salle des Fêtes.** Les sacs de collecte sont réutilisables chaque année. A la Saligue aux Oiseaux à Biron, les présidents des Société de Chasse ou chasseurs pourront vider leurs sacs dans un big bag destiné à cet usage, à l'occasion de réunions avec la fédération tout au long de la saison. Une entreprise de recyclage de la région SUEZ ENVIRONNEMENT, se chargera de l'acheminement, du tri et du traitement des matériaux (broyage, séparation et recyclage).

Ce programme permettra ainsi de limiter la quantité de cartouches retrouvées aux ordures ménagères et brûlées (douilles de fusil et étuis de carabine), d'adopter un nouveau geste, celui de rassembler ses cartouches en fin de saison et les apporter au sac de collecte de chaque association de chasse, de collecter des volumes importants, garants de la durabilité de cette filière et de structurer une filière locale de valorisation des composants issus des cartouches de chasse.

ETAT CIVIL

Naissance



Nous souhaitons la bienvenue à

Emma, Pauline, Marianne DUVIGNAU née le 24 avril 2017

Ilyana ETCHEVERRY née le 10 novembre 2017



Mariage

Ils se sont dits oui

Pedro, David GLORIA ROJAS et Noémie, Marie COLLIN le 24 juin 2017

Décès



Nous regretterons

DOPPLER Christophe, Philippe, Gilbert décédé le 16 janvier 2017

DUBROCA veuve GUICHEMERRE Christiane décédée le 13 janvier 2018

Nous adressons toutes nos condoléances à leur famille.